

Date de session :

Objectifs :

Identifier la réglementation applicable : CCH, ERP, CTS, Code du Travail.

Effectuer la mise en œuvre (montage, démontage et colisage) des matériels en application des règles de l'art et de la réglementation en vigueur

Apprécier la bonne installation des matériels (podiums) avant toute admission du public, d'artistes, de personnalités

Dynamiser la prévention des risques professionnels

Être capable d'effectuer le montage, le démontage et le colisage du matériel, en appliquant les obligations normatives, réglementaires et les règles de l'art ;
de contrôler les scènes et podiums.

Prérequis :

Maîtriser, comprendre, lire et écrire la langue Française

Pas de restriction à la manutention manuelle

Venir avec ses EPI (Casque, gants, chaussures de sécurité, tenue de travail , harnais et connecteurs, protection auditive)

Public concerné :

Techniciens, régisseurs et cadres techniques du spectacle vivant.

Qualification des intervenants :

Formateur professionnel

Moyens pédagogiques et techniques :

EVENT-FORMATIONS

HUB OREGON - 116 Rue Vermentino ZAC NICOPOLIS 83170 BRIGNOLES

Tél. 07 56 22 21 61 - contact@event-formations.com

SARL au capital de 10000 € - RCS DRAGUIGNAN 948 725 130 - SIRET 94872513000025 - NAF 8559B

Date de session :

Cours théoriques et pratique tout au long de la formation.

Durée et effectifs:

24 heures.

6 stagiaires.

Programme :

PROGRAMME DE FORMATION POUR LA FORMATION INSPECTION DES ENSEMBLES DÉMONTABLES DES CATÉGORIES (OP1, OP 2 inférieures à 500m², OS1, OS2)
VÉRIFICATION DU MONTAGE ET INSPECTION EN EXPLOITATION

JOUR 1 :

Module 1 : Prévention des risques
Statistique des accidents du travail,
Définition du danger et du risque,
Identification des risques liés à l'activité

Module 2 : Réglementation applicable

Identification de la réglementation applicable (notamment le CCH, la réglementation ERP, le Code du Travail et de la Sécurité Sociale),
Les points essentiels de la réglementation en matière de scènes et podiums (Arrêté du 25 juillet 2022 modifié),
Les responsabilités.

JOUR 2 :

Suite du module 2.

EVENT-FORMATIONS

HUB OREGON - 116 Rue Vermentino ZAC NICOPOLIS 83170 BRIGNOLES

Tél. 07 56 22 21 61 - contact@event-formations.com

SARL au capital de 10000 € - RCS DRAGUIGNAN 948 725 130 - SIRET 94872513000025 - NAF 8559B

Date de session :

Module 3 : Exploitation et mise en œuvre des matériels

Définition et typologie des matériels (OP & OS) : praticables, gradins démontables, planchers, podiums, ponts, gril autoporté, totems, etc.

Les documents administratifs,

L'équipe de mise en œuvre,

Situation de travail en hauteur,

Mise en application (action pratique de Montage, Démontage, lecture des documents administratifs, analyse qualitative de l'installation).

JOUR 3

Rappels et révision des éléments clés vus les jours 1 & 2.

Module 4 : Mise en pratique du contrôle

Test théorique.

Test pratique.

Correction en individuel.

Catégorisation des ensembles démontables

Ossatures destinées à supporter des personnes (OP).

Catégorie OP1 :

- tribunes, scènes, plateformes, escaliers et rampes dont la hauteur de chute est inférieure à 1,20 mètre, calage compris ;
- passerelles d'une portée maximale de 3 mètres dont la hauteur de chute est inférieure à 1,20 mètre, calage compris.

Catégorie OP2 :

- tribunes, tours, escaliers et rampes dont la hauteur de chute est égale ou supérieure à 1,20 mètre et inférieure à 3,50 mètres, calage compris ;
- scènes et plateformes dont la hauteur de chute est égale ou supérieure à 1,20 mètre et inférieure à 2 mètres, calage compris ;

EVENT-FORMATIONS

HUB OREGON - 116 Rue Vermentino ZAC NICOPOLIS 83170 BRIGNOLES

Tél. 07 56 22 21 61 - contact@event-formations.com

SARL au capital de 10000 € - RCS DRAGUIGNAN 948 725 130 - SIRET 94872513000025 - NAF 8559B

Date de session :

- passerelles d'une portée maximale de 3 mètres dont la hauteur de chute est égale ou supérieure à 1,20 mètre et inférieure à 3,50 mètres calage compris.

Catégorie OP3 :

- tribunes, tours, escaliers et rampes dont la hauteur de chute est égale ou supérieure à 3,50 mètres calage compris ;
- scènes et plateformes dont la hauteur de chute est égale ou supérieure à 2 mètres, calage compris ;
- passerelles d'une portée supérieure à 3 mètres, ou dont la hauteur de chute est égale ou supérieure à 3,50 mètres, calage compris.

Ossatures d'équipements scéniques (OS)

Catégorie OS1 :

Toutes les ossatures d'équipements scéniques dont le point le plus haut est inférieur à 3,50 mètres, calage compris.

Catégorie OS2 :

Toutes les ossatures d'équipements scéniques dont le point le plus haut est égal ou supérieur à 3,50 mètres et inférieur à 6,20 mètres, calage compris.

Catégorie OS3 :

Toutes les ossatures d'équipements scéniques dont le point le plus haut est égal ou supérieur à 6,20 mètres, calage compris.

Modalités d'évaluation des acquis :

Les compétences visées sont évaluées et validées par un contrôle des connaissances sous la forme d'un examen final.

EVENT-FORMATIONS

HUB OREGON - 116 Rue Vermentino ZAC NICOPOLIS 83170 BRIGNOLES

Tél. 07 56 22 21 61 - contact@event-formations.com

SARL au capital de 10000 € - RCS DRAGUIGNAN 948 725 130 - SIRET 94872513000025 - NAF 8559B

Date de session :

Sanction visée :

Aucune

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Chaussures de sécurité et gants de protection

Délais moyens pour accéder à la formation :

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

EVENT-FORMATIONS

HUB OREGON - 116 Rue Vermentino ZAC NICOPOLIS 83170 BRIGNOLES

Tél. 07 56 22 21 61 - contact@event-formations.com

SARL au capital de 10000 € - RCS DRAGUIGNAN 948 725 130 - SIRET 94872513000025 - NAF 8559B